

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2025**

L'an Deux Mil vingt-cinq, le 17 novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune **d'HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

présents : 11                      représentés : 12                      votants : 12  
Quorum : 8                      Date de convocation du conseil municipal : 10 novembre 2025

Présents : Monsieur Bruno VITTE Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Monsieur Benoît VILLARD, Mesdames Monique DA COSTA et Delphine HUGOT, Messieurs Patrice BERTRAND, François CHIEUX, Henri DUC, Arnaud LAVENDOMNE et Joel RIMET, Madame Martine SUNDBERG.

Excusés : Monsieur Mathieu GASCARD représenté par Monsieur Bruno VITTE

**ORDRE DU JOUR :**

- Décision modificative n°1
- Approbation du Rapport d'activité 2024 du Syndicat d'Irrigation Drômois
- Approbation convention du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de Valence Romans Agglo
- Validation du Plan Communal de Sauvegarde d'Hostun
  
- Informations diverses
  - Mutuelle santé
  - Repas de fin d'année
  - Ordinateur bibliothèque
  - Réflexion sur Acquisition Licence IV Pizzeria

Monsieur François CHIEUX a été élu secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 OCTOBRE 2025  
EST APPROUVE A L'UNANIMITE***

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour une délibération relative à une demande de fonds de concours pour la vidéoprotection.

***Décision modificative n°1***

Jeannine FOURNAT indique que la trésorerie nous demande de régulariser de chapitre à chapitre certains éléments.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

***Rapport d'activité 2024 Syndicat d'Irrigation Drômois***

Le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président du Syndicat d'irrigation drômois a transmis à la commune le rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'année 2024.

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal en séance publique.

Le conseil municipal, étudie le dossier et vote à l'unanimité l'approbation de la convention et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

#### ***Approbation convention Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de Valence Romans Agglo***

Monsieur le Maire rappelle les objectifs du PICS sont d'organiser la solidarité intercommunale face aux situations de crise et d'assurer la continuité d'activité des compétences communautaires. Afin d'organiser la solidarité intercommunale, le PICS doit comprendre un inventaire des moyens de toutes les communes membres et des moyens propres de l'Agglo et préciser les conditions de mutualisation de ces différents moyens.

Le projet de convention, ci-annexé, a pour objet de définir les conditions et les modalités de mise en œuvre de prestations de services (humains, matériels et bâtementaires) entre les 54 communes du territoire et Valence Romans Agglo, au profit d'une ou plusieurs communes sinistrées par une situation de crise majeure.

Le conseil municipal, étudie le dossier et vote à l'unanimité l'approbation de la convention et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

#### ***Validation du Plan Communal de Sauvegarde HOSTUN***

Monsieur le Maire rappelle qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document opérationnel qui organise la réponse de la commune en cas de crise (inondation, incendie, accident, tempête...). Il définit les rôles, les moyens, les procédures d'alerte et les actions à mener pour protéger la population. C'est l'outil central du maire pour gérer efficacement les situations d'urgence.

Le conseil municipal, étudie et rédige le dossier et vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

#### ***Demande de subvention Fonds de concours – Vidéo protection***

Monsieur le Maire rappelle le projet en cours relatif à l'installation de la vidéo protection sur la commune.

Afin de financer ces travaux, la commune sollicite du fonds de concours auprès de Valence Romans Agglo.

Il convient d'ajuster plus précisément les chiffres des projets. Les présentes délibérations modifient et remplacent les précédentes.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

#### ***Participation obligatoire pour la complémentaire santé***

Le conseil municipal a approuvé la mise en place de la participation obligatoire de la commune au financement de la complémentaire santé des agents à compter du 1er janvier 2026. Il a décidé d'opter pour une convention de participation proposée via le Centre de Gestion de la Drôme

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

### *Informations et sujets divers*

-Ordinateur bibliothèque : Il est décidé de remplacer l'ordinateur défectueux de la bibliothèque par un ordinateur portable, pour lequel plusieurs devis seront sollicités.

Par ailleurs, afin de mieux présenter la collection de mangas, l'achat d'un meuble est envisagé ; les membres de la bibliothèque sont invités à transmettre à la mairie différentes propositions et chiffrages.

-Licence IV Pizzeria : Le Maire a été sollicité par le propriétaire de la pizzeria, qui souhaite vendre sa licence IV. Suite à l'offre de prix de Ho Resto de Pizz, le conseil municipal a l'unanimité ne souhaite pas donner suite.

*La séance est levée à 21 heures 00.*

Prochaine réunion le lundi 12 janvier 2026 à 19h00